



COMITÉ DE SUIVI AUTHIER LITHIUM

COMPTE-RENDU

5e rencontre du Comité de suivi Authier Lithium
14 juin 2021, par Zoom.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1. Mot de bienvenue

Lina Dallaire souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

1.2. Accueil d'un nouveau membre

M. Benoit Croteau étant absent, sa présentation est reportée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Adoption du procès-verbal avec les modifications apportées en séance.

Proposé par M. Robert Cloutier appuyé par M. Stéphane Bessette.

3.1. Suivis au CR du 14 décembre 2020 :

Point 3, par 3: Une image a été ajoutée en annexe du PV du 14 décembre permettant de voir les données exactes.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2021

4.1. Suivi au procès-verbal du 29 mars 2021

Proposé avec modifications par M. Michel Ratté, appuyé par M. Robert Cloutier.

4.2. Questions et réponses

Un outil (FAQ) permettant de regrouper l'ensemble des questions et réponses soulevées lors des séances du comité est proposé.

Il est décidé de continuer avec cet outil en s'assurant que les questions et réponses soient concises et précises. Le PV fera référence à la FAQ lorsque des questions y seront déposées.

5. ACTUALITÉ SUR L'ACQUISITION DE LITHIUM AMÉRIQUE DU NORD (LAN)

5.1. Présentation (par M. Guy Laliberté, M. Yannick Plourde et M. Michel Ratté)

M Laliberté souligne que dans le respect du processus judiciaire entourant les transactions comme celles de l'acquisition des actifs de Lithium Amérique du Nord, les représentants de Sayona sont liés par la confidentialité et ne peuvent répondre à toutes les questions ni aux déclarations des opposants. La présentation sera respectueuse de ces obligations.

1. Les changements dans l'entreprise depuis la dernière rencontre

a) Piedmont Lithium

- Sayona Québec est maintenant détenue à 25% par Piedmont Lithium, entreprise américaine ayant un profil similaire à Sayona et qui développe un projet de concentrateur suivi d'une 2^e transformation en hydroxyde.

- L'entreprise a une valeur de 1 milliard de dollars US et détient actuellement un contrat d'approvisionnement avec Tesla.
- Piedmont Lithium s'est engagée à acheter 50% de la production québécoise de Sayona, et ce, jusqu'à ce que Sayona Québec soit en mesure de développer, au Québec, du carbonate ou de l'hydroxyde. À ce moment, le spodumène 6% produit au Québec sera transformé au Québec.
- Sayona s'est engagée d'ici 5 ans à faire la deuxième transformation au Québec, sinon une pénalité s'appliquera.

b) Capitalisation

- En 2019 : 20M\$ - 25M\$CAD.
- Actuellement : 250M\$ - 300M\$CAD.
- Cette valeur permet à Sayona d'envisager des projets de plus grande envergure.

c) Organigramme Sayona Québec

- Un organigramme est présenté.
- Les membres du personnel de Sayona proviennent du Québec et plusieurs de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Plusieurs ont déjà été impliqués au sein de Lithium Amérique du Nord avec les administrations précédentes.
- M. Yves Desrosiers, Ingénieur est le nouveau directeur du projet Authier. Il sera responsable du volet technique et des activités sur le site d'Authier.
- Embauches à venir : Directeur Finance, Agent de liaison Pikogan, Agent de liaison Tansim, Directeur communication.
- Une campagne de communication est en cours et présentera les différents aspects de l'entreprise et ses motivations.

d) Autres présences de lithium

- Une carte est présentée où des occurrences de lithium ont été découvertes en Abitibi autour des municipalités de La Motte, la Corne et Preissac.

2. Mise à jour du projet Authier Lithium

a) Statut actuel du projet Authier

- Étude d'impact : Déposée en janvier 2020.
- 131 questions et commentaires du MELCC : décembre 2020
- 2^e série de questions : mars 2021
- Si l'acquisition de LAN devient officielle, Sayona Québec devra travailler sur un addendum à l'étude d'impact où tous les impacts associés au projet devront être réévalués. La 2^e série de questions (51) soumises par le MELCC serait répondue avec l'addendum vers l'automne 2021.

- Environ la moitié des questions devraient être révisées afin de considérer les changements, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air, l'absence d'usine et de résidus miniers et la réduction du camionnage. De plus, la durée de vie du projet serait plus longue.

b) Prochaines étapes

- Suite à l'addendum, le ministère pourrait émettre de nouvelles questions et commentaires notamment en lien avec des impacts qui n'avaient pas encore été évalués à ce jour (ex : transport de minerai entre Authier et LAN)
- Avis de recevabilité par le MELCC : Automne 2021
- Demande du MELCC pour tenue du BAPE : Fin 2021.
- Tenue du BAPE : Début 2022
- Rapport du BAPE au MELCC : Hiver 2022.
- Acceptation du projet : Printemps 2023.
- Obtention du décret, demandes d'autorisation sectorielle pour l'autorisation du début des travaux.

c) Autres activités en cours sur le projet Authier

- Campagne de forage par Forages Pikogan en cours visant à préciser les ressources et s'assurer qu'il n'y ait pas de ressources économiquement exploitables à l'emplacement des infrastructures projetées.
- Inventaire faunique et floristique sur le site proposé pour la compensation des milieux humides (Marais double à la motte) avec AKI Ressource en cours.
- Activités de caractérisation des stériles en cours où la teneur en métaux a été validée. Les données sont en cours d'analyse.
- Suivis environnementaux qui doivent être faits sur le milieu récepteur (qualité de l'eau de surface, eau souterraine, installations des jarres à poussières.

d) Projets Sayona

- Un projet avec le CTRI du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue permettant la caractérisation environnementale la roche stérile.

Dans son objectif de produire du concentré de spodumène et également de faire la 2e transformation au Québec, Sayona est actuellement à valider si le minerai d'Authier pourrait entrer dans la fabrication de batteries automobile de haute performance. Des tests sont en cours et les résultats seront ensuite validés.

- Projet de démonstration avec le COREM (Consortium de recherche œuvrant dans le secteur de l'industrie des mines) pour l'utilisation d'une technologie plus verte dans la production d'hydroxyde de lithium. Ce procédé permettrait d'utiliser de l'acide nitrique au lieu de l'acide sulfurique et de réutiliser environ 90 % des résidus. C'est un projet intéressant pour une économie circulaire. Ce projet est accepté par le gouvernement du Québec et demande à être accepté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- Projet avec l'UQAT visant la traçabilité du lithium.
- Projet visant à développer des équipements portatifs permettant la détection plus rapide des minéraux contenus dans les échantillons.
- Projet de recherche à finaliser avec une entreprise privée et le COREM de Québec permettant de valider si les résidus miniers pourraient entrer dans la production de poudre de ciment. Permettrait de valoriser les résidus et d'améliorer le bilan environnemental de l'industrie du Ciment.

e) Mise à jour du projet Authier – Milieu humain

Une tournée d'information sur la progression du projet Authier incluant les impacts de la possible acquisition de LAN est actuellement en cours. Les parties prenantes suivantes sont ou seront rencontrées :

Les organisations gouvernementales :

- Rencontres virtuelles avec tous les députés provinciaux et fédéraux de l'A-T.
- Rencontres virtuelles avec les préfets de la MRC de Témiscamingue et d'Abitibi.
- Rencontres virtuelles avec les municipalités de La Motte, Preissac et La Corne.
- Tournée régionale des parties prenantes et des municipalités prévues d'ici la fin juin.

La communauté citoyenne :

- Rencontre citoyenne visant à discuter du transport routier devant leur résidence.

La communauté Abitibiwinni de Pikogan :

- Processus d'embauche d'un agent de liaison de la communauté en préparation.

Au niveau corporatif :

- Mise à jour importante du Programme de développement durable.
- Développement d'une nouvelle politique de dons et commandites.
- Participation à des événements sociaux pendant l'été 2021 au niveau régional et provincial.
- Campagne de communication – Capsules vidéo portant sur différents thèmes environnementaux et autres du projet Authier. Le lien internet sera acheminé aux membres du comité.

Une question est soulevée concernant la mise en valeur des stériles (réf FAQ 14-06-2021 Q.6)

3. Mise à jour dans le processus d'acquisition de Lithium Amérique du Nord

M. Laliberté rappelle que Sayona Québec est toujours sous le sceau de confidentialité dans le cadre légal de ce processus et ne peut ni répondre ni s'exprimer, contrairement aux soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues par les propriétaires.

Quelques annonces ont été faites par le gouvernement du Québec par le biais de communiqués de presse.

Advenant l'acquisition, il y aura toute une campagne de communication pour expliquer les intentions de Sayona à toutes les parties prenantes, les citoyens et le grand public en général.

Les étapes

- Sayona Québec et Piedmont ont déposé une soumission conjointe pour l'acquisition LAN, comme plusieurs autres entreprises.
- Cette soumission a été la seule acceptée par les créditeurs sécurisés : Investissement-Québec et CATL.
- 6 soumissions ont été déposées dans le cadre du processus et une après la fin du processus. Cette dernière a été rejetée.
- La soumission de Sayona et Piedmont a été jugée la meilleure pour la reprise des activités de LAN.
- Recommandation de la transaction à la Cour supérieure du Québec le 18 juin 2021.
- Certains détails de la transaction seront publics le 15 juin.
- Une transaction 100% privée. Aucune contribution de la part des gouvernements.
- Engagement de Sayona d'ici 0 à 5 ans de faire la transformation soit du Carbonate ou de l'hydroxyde au Québec.
- Les soumissionnaires non retenus peuvent s'objecter donc il est possible qu'une injonction soit déposée, ce qui aurait pour effet de reporter la décision finale au début de juillet.

À venir :

- Raymond Chabot présentera l'offre à la cour le 18 juin pour son acceptation.

4. Impacts de l'acquisition du projet

L'Extrait d'un communiqué de presse (27 mai 2021) :

« Le Gouvernement du Québec a conclu une entente avec Sayona Québec et Piedmont Lithium visant à ce que ces entreprises puissent faire l'acquisition des actifs de Lithium Amérique du Nord. Les deux acteurs stratégiques ont une expérience reconnue dans le secteur des mines de lithium. »

La proposition de Sayona Québec et de Piedmont Lithium offre d'excellentes perspectives pour le développement de la filière batterie au Québec. Cette entente prévoit que le minerai extrait de la mine de La Corne serait converti et transformé en hydroxyde de lithium ici, au Québec. »

Impacts de l'acquisition de LAN sur le projet Authier Lithium :

- Plan d'investissement visant à rendre la production plus stable et moderniser les installations de LAN.
- Réduction majeure de l'empreinte environnementale du projet Authier.
- Maximiser l'utilisateur du concentrateur sur le site de La Corne.
- Extraire progressivement le minerai du site d'Authier, prolongeant ainsi la durée de vie de cette mine à environ 30 ans au lieu de 14 ans.

5. Période de questions et commentaires

Des questions sont soulevées par le comité (réf FAQ 14-06-2021 Q.7, Q.8, Q.9, Q.10)

6. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SUIVI AUTHIER LITHIUM

6.1. Constitution (par M. Mathieu Beaudry)

Suite à la présentation et en regard des interrogations du comité lors de la dernière rencontre, M. Mathieu Beaudry, Conseiller aux affaires territoriales – MERN met en lumière les éléments à considérer en lien avec la constitution d'un comité de suivi si l'acquisition de Lithium Amérique du Nord s'officialisait.

Deux éléments généraux encadrent la mise en place d'un comité de suivi : l'aspect légal et les meilleures pratiques liées aux relations avec le milieu et à l'acceptabilité sociale.

Légalement, le comité de suivi doit être mis en place dans les 30 jours suivant l'émission du bail minier. Le bail minier pour le projet Authier n'est pas encore émis, le promoteur a fait le choix de constituer un comité avant l'émission du bail. À l'époque, Lithium Amérique du Nord a fait le choix de constituer un comité de suivi même si elle n'était pas soumise à cette obligation.

Du point de vue légal, la mise en place d'un comité de suivi est assez flexible et s'il y avait un transfert de bail entre Sayona Québec et Lithium Amérique du Nord, il n'y aurait pas d'obligation légale de constituer un comité de suivi.

De nombreux scénarios pourraient être envisagés comme entre autres un seul comité pour les deux sites, deux comités différents ou la création de sous-comités.

Le promoteur et le milieu auraient avantage à discuter et évaluer quelles seraient les meilleures façons de traiter les dossiers pour avoir une meilleure gestion des relations avec le milieu via un comité de suivi.

La relation sociale que le promoteur souhaite établir avec les milieux guide habituellement la mise en place d'une structure démocratique et représentative et considère les préoccupations associées aux différents scénarios possibles.

Il est important de considérer les disponibilités des acteurs locaux mobilisés sur de nombreux projets. Doubler l'implication dans un 2^e comité de suivi ne sera pas nécessairement facile.

Des commentaires sont émis sur la nécessité de considérer que les mêmes ressources seront effectivement sollicitées et que plusieurs sont déjà impliquées sur de nombreux comités.

La possibilité de segmenter l'ordre du jour est envisagée. Regrouper tous les membres pour les sujets visant le projet en général et aborder des sujets plus spécifiques aux communautés locales en comité restreint est une des pistes avancées.

Le promoteur propose de réfléchir à une structure élargie en incluant de nouveaux membres et de le proposer pour discussion lors d'une autre rencontre.

6.2. Guide de fonctionnement

Des éléments du guide de fonctionnement ont déjà été décidés par le comité lors de réunions précédentes. Ces éléments seront intégrés dans une version qui sera soumise aux membres pour discussion.

Il est proposé au comité d'aborder en priorité les sujets permettant d'encadrer la tenue des rencontres et ayant un impact sur l'efficacité. Une liste, émanant du Guide des bonnes pratiques, est soumise au comité pour discussion :

A. Assiduité aux réunions

Encadrer l'assiduité permet de valoriser la participation, l'atteinte du quorum et la représentativité de la communauté. Le comité émet le souhait de ne pas avoir de règles rigides entourant l'assiduité puisque plusieurs membres sont impliqués dans de nombreux comités et cette réalité doit être considérée.

Le comité privilégie des contacts plus personnalisés, humains et souples et souhaite qu'un suivi soit effectué par la coordonnatrice auprès des membres qui ont dû s'absenter d'une rencontre permettant de transmettre les documents et les informations pertinentes, mais également la validation des intérêts à poursuivre l'implication.

Le comité pourrait, à la lumière des informations, du contexte et du nombre d'absence inviter un membre à se retirer.

B. Désignation d'un substitut

Le comité est en accord avec la possibilité d'avoir recours aux substituts, mais avec certaines modalités :

- Le substitut doit être désigné par l'organisme membre;
- La personne qui se fait remplacer assume la responsabilité d'informer le substitut des dossiers en cours afin de maintenir l'efficacité des réunions;
- La coordonnatrice peut s'assurer de la préparation des substituts;
- La présence du substitut doit être considérée comme une solution temporaire et sporadique, elle ne doit pas être permanente.

En lien avec l'enjeu lié à l'atteinte du quorum, un membre avance la possibilité pour le comité de faire preuve de souplesse quant au nombre de membres requis et émet l'idée de partager les enregistrements des réunions aux membres absents afin que ceux-ci puissent en faire l'écoute en différé à l'intérieur d'un délai précis. Ainsi, il serait possible pour eux de détenir les informations malgré leur absence. Cette idée sera rediscutée.

Une analyse de différentes possibilités entourant le nombre de membre présent pour assurer le quorum sera effectuée par le promoteur et la coordonnatrice en y intégrant différents scénarios de constitution et l'acquisition de NAL.

Le guide devrait être un outil qui permettra au comité d'agir et de se gouverner en connaissance de cause, mais devrait aussi permettre de considérer le contexte propre à chaque situation.

C. Sujets des échanges

- Le comité détermine les sujets qu'il souhaite aborder et les façons dont il souhaite les approfondir. Les sujets sont intégrés à l'ordre du jour.
- La présentation des sujets se fait par le promoteur, les membres ou des invités experts.

D. Lieu de réunions

- Idéalement, les rencontres se tiennent en présentiel et à Amos.
- Le modèle de rencontre hybride est une alternative intéressante pour les membres qui habitent à l'extérieur et pourrait être proposé.

6.3. Calendrier de rencontres

La rencontre du 14 septembre est déjà planifiée, les suivantes seront planifiées plus tard.

6.4. Réalisations des travaux

Point reporté.

7. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est déjà planifiée le 14 septembre prochain et sera réacheminée aux membres sous forme d'invitation par la coordonnatrice.

Les éléments suivants sont proposés :

- Revue du compte-rendu et des Questions-réponses.
- État de la situation par Sayona Québec (Présentation, période d'échanges et questions).
- Éléments du Guide de fonctionnement.
- Visite de terrain (à la fin de la rencontre).

Fin de la rencontre à 15h00.

COMPOSITION ET PARTICIPATION

SECTEURS	REPRÉSENTANTS.ES	Présence	Absence
PROMOTEUR			
Sayona Québec	Michel Ratté , Dir développement durable	x	
Sayona Québec	Valérie Pelletier , Chef de bureau	x	
MUNICIPALITÉS			
Preissac	Donald Rheault , Maire	x	
Preissac	Aldée Langlois , conseiller	x	
La Motte	Marcel Masse , conseiller	x	
Saint-Mathieu d'Harricana	Martin Roch , Maire	x	
SOCIAUX ÉCONOMIQUE			
CLD Abitibi	Robert Julien , administrateur	x	
SADC Harricana	Éric Laliberté , directeur général	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi	Robert Cloutier , Vice-président	x	
Eska Inc	Michel Mc Arthur , V-P principal, opérations	x	
COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE			
Première Nation Abitibiwinni	Sylvester Trapper	x	
ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX			
Conseil régional en environnement de l'A-T	Stéphane Bessette , administrateur	x	
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	Yves Grafteaux , directeur général	x	
MILIEU COMMUNAUTAIRE			
	Vacant		
CITOYENS			
La Motte	Paul Audet-Gagnon	x	
Citoyen de La Motte	Vacant		
Représentant d'un comité de citoyens (La Motte ou MRC d'Abitibi)	Vacant		
RESSOURCES			
MERN, direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue	Mathieu Beaudry , Conseiller aux affaires territoriales	x	
MRC d'Abitibi	Mélanie Falardeau , Directrice Service de l'aménagement du territoire	x	
INVITÉS			
Sayona Québec	Guy Laliberté , Chef de la direction	x	
Sayona Québec	Yanick Plourde , Directeur environnement		
ANIMATION/COORDINATION/SOUTIEN			
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Lina Dallaire , chargée de projet	x	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Tiffany Dallaire	x	